

L'ELECTEUR

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-Chef

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC,
Propriétaire

Edition quotidienne

QUEBEC, 17 JUN 1881.

La visite de l'hon. Ed. Blake dans les Provinces Maritimes.

Comme nous l'avons déjà annoncé, le chef du parti libéral portera la parole dans les principaux centres des Provinces Maritimes, dans le cours de l'été.

Vendredi le 15 juillet, il parlera à St. Jean, Nouveau-Brunswick; lundi, le 18 à Gagetown; mercredi, le 20 à Fredericton; vendredi, le 22 à Woodstock; lundi, le 25, à St. Stephen; mercredi, le 27 à Sussex.

Après cela, l'honorable M. Blake se rendra dans la Nouvelle-Ecosse, et l'île du Prince Edouard, et visitera la partie nord du Nouveau-Brunswick, en revenant.

M. Blake sera accompagné des honorables MM. Laurier et Huntington.

Echos de la Chambre.

Un député conservateur disait en riant, à un député libéral, à la porte du comité des comptes publics, mercredi: "Vous n'êtes pas assez fins, MM. les rouges, pour dépister Sénécal pour découvrir ce que vous cherchez."

C'est le langage que tiennent les députés conservateurs depuis le commencement de la session. On connaît bien tous les tripotages de Sénécal, disent-ils, mais ils sont disposés dans les livres de telle façon qu'il vous est impossible de les établir devant un comité.

Quel joli état de choses grand Dieu? Une partie de la députation sait que le public est volé, et au lieu d'aider à démasquer cet odieux système, on exalte la ruse des brigands, et l'on se moque des efforts de ceux qui veulent protéger les deniers du peuple.

Que pensez-vous de cela, honnêtes cultivateurs de nos campagnes, vous qui n'avez aucun intérêt personnel dans tous ces agiotages et ces intrigues?

Enfin le fameux bill du barreau a été adopté, mercredi soir.

Ce n'est pas la faute de M. Watts, le député de Drummond et Artabaska. Celui-ci s'est constitué le protecteur des droits des districts ruraux et a fait une opposition vigoureuse au bill. Il a obtenu plusieurs amendements importants.

Le comité du scandale Paquet a siégé mercredi matin et a entendu l'hon. M. Chapleau.

ACTUALITES

Nous attirons l'attention du public, et surtout des membres de l'Assemblée Législative sur l'article de Jean Louis que nous publions dans une autre colonne.

Le comité de secours aux incendiés est en majorité formé de canadiens-français. On comprend que par déférence pour leurs collègues de langue anglaise, les canadiens-français qui ont à prendre la parole le fassent en anglais, mais ce qu'on ne comprend pas, c'est qu'ils se servent de cette langue presque exclusivement au grand désespoir de ceux qui parmi les canadiens-français auraient peut-être d'excellentes suggestions à faire, mais qui s'en abstiennent faute d'avoir parfaitement compris ce qui s'est dit. Sauf M. le curé Plamondon et l'honorable M. Pelletier, presque tous ceux qui ont parlé dans le comité ne se sont exprimé qu'en anglais.

Dans l'intérêt même de ceux que l'on veut secourir, il serait bon que ceux à qui l'usage des deux langues est familier, exprimassent leurs idées des deux façons, afin d'être bien compris de tous et ne pas exposer le comité à être l'objet de récriminations à l'avenir.

On continuera demain, à Montréal, l'examen préliminaire *in re* Boss Sénécal vs. C. A. E. Gagnon. M. P. P. Plusieurs témoins ont été assignés et entr'autres L'hon. Frs. Langelier M. P. P. et Charles Langelier M. P. P.

L'hon. L. S. Huntington était en cette ville, hier.

Le Lieut. Colonel Stuart du bureau du Gouverneur Général à Ottawa, est arrivé en cette ville, lundi, pour remplacer M. Kidd parti pour l'Angleterre samedi dernier.

Le ministère conservateur de la Nouvelle-Ecosse appuie activement la candidature de M. McDougald à Picou. L'hon. M. Holmes premier-ministre, et l'un de ses collègues parcourent le comté.

Il en est de même à Colchester. L'hon. M. Creelman, l'un des ministres provinciaux, travaille en faveur de M. McLellan.

M. Killam, député de Yarmouth, a porté la parole à Stewiacke en faveur de M. Cummings.

L'hon. M. Anglin est encore dans le comté de Pictou.

Le Dr Tupper et l'hon. A. C. Jones sont à Halifax. On ne sait pas s'ils retourneront sur le champ de bataille.

On lit dans la *Minerve*:

"Nous sommes autorisés à déclarer que la nouvelle publiée, avant-hier, par le *Monde* et le *Courrier* au sujet d'une lettre écrite de Rome à Mgr l'archevêque de Québec par rapport à l'université est absolument fautive."

On lit dans la *Gazette de Sorel*:

On dit que c'est à cause des pots-de-
vin payés par le Crédit-Foncier français, entre autres à M. Paquet, que le Crédit-Foncier a dû élever le taux de son intérêt de 5 à 6 par cent.

Quel joli patriotisme!

N'est-il pas entendu que les Canadiens-français doivent faire de grands sacrifices pour rapprocher leur pays natal de leur ancienne mère-patrie? Au lieu de cela, nous voyons des compatriotes se faire payer grassement les quelques démarches qu'il leur a été donné de faire pour attirer ici un peu de capital français.

Il est consolant de voir surnager dans tout cela le pur désintéressement: ici nos faisons allusion à M. Wurtelo qui a déclaré devant la Chambre et le pays qu'il rougirait de toucher un seul sou de récompense pour la grande part qu'il a prise au rapprochement de la France et du Canada, dont nous recueillerons prochainement les fruits.

Pendant une tempête lundi soir, une maison de l'île en face de Toronto a été enlevée entièrement et jetée plus loin, d'autres maisons ont été endommagées.

Le Syndicat du Pacifique a réalisé, dans le mois de mai dernier, un profit net de \$45,000.

C'est \$21,000 de plus que dans le mois de mai de l'année dernière, lorsque le chemin était sous le contrôle du gouvernement.

Comité de l'Assomption.

M. H. Huteau, le député de ce comté aux communes est définitivement nommé préfet du Pénitencier de St Vincent de Paul.

Le candidat libéral à la prochaine campagne sera M. le Dr Forest de l'Assomption.

On dit qu'il y a autant de candidats conservateur que de paroisses.

Revue des journaux.

Le *Witness* et le *Canadien* ne sont pas du tout satisfaits de la conduite de l'opposition durant cette session.

Nos deux confrères croient que les chefs libéraux ont été trop bienveillants et que s'ils avaient voulu profiter des embarras du gouvernement et surtout des tripotages de son principal employé, Mre Sénécal, ils auraient pu provoquer une crise.

Le *Witness*, en bon moraliste, écrit un article vigoureux contre la mode des crimes qui semble vouloir s'introduire de nouveau.

La *Gazette* de Montréal sonne l'alarme au sujet d'un bill apparemment inoffensif mais monstrueux suivant elle présenté par M. Wurtele pour incorporer "la compagnie de transport de Montréal."

Le grand organe conservateur prétend que ce bill confère des pouvoirs trop étendus, trop généraux à la compagnie, et qu'il en peut résulter des dangers sérieux.

Le *Canadien* félicite les hon. MM. Irvine et Langelier sur l'énergie et l'habileté avec lesquels ils ont réclamé le droit de la Chambre de contrôler les dépenses du chemin de fer du nord et de voter les sommes nécessaires à l'exploitation de ce chemin.

Le *Monetary Times*, de Toronto, annonce que M. Ernest Pacaud rédacteur en chef de L'ELECTEUR a abandonné sa position pour prendre la direction d'un journal français à Windsor dans le comté d'Essex.

Le *Times* nous souhaite du succès. Nous le remercions de ses sympathies, mais nous devons l'informer que M. Pacaud n'a pas abandonné la rédaction de L'ELECTEUR, et n'a jamais eu l'intention de l'abandonner et encore moins d'aller se fixer dans la Province d'Ontario.

Le *Canadien* est d'opinion que le gouvernement demande trop d'argent pour les dépenses de l'administration du chemin de fer du Nord.

Les hommes les plus compétents, dit l'organe conservateur, calculent que 70 par cent de dépenses est un chiffre extraordinairement élevé.

Charest vs. Villeneuve.

Lettre du bonhomme Paul Louis, villageois de Beauport, à messieurs les députés de l'Assemblée Législative de Québec, à propos du susdit procès.

Messieurs,

Vous êtes des braves et honnêtes gens, en majeure partie du moins. Tous, vous prétendez remplir consciencieusement vos devoirs de députés. Onques ne voudriez piller ou sciemment laisser voler vos électeurs, que si quant et quant maint coquin trompe votre vigilance, c'est par accident dont les premiers moult gémissiez. De grand cœur vous prêtez l'oreille à quiconque vous offre avis et fait remon-

trance pour le bien et salut de la république. Or ça, beaux gentils hommes, je viens de découvrir une petite conspiration contre la caisse de Robertson. J'espère que vous allez promptement la déjouer, et mettre quelques vilains en grand embarras et confusion. Oyez donc mon affaire, rien ne vous dira que pure et franche vérité.

Le 14 juin courant, siégeant en comité pour voter les estimés supplémentaires, vous avez adopté l'item suivant:

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Pour payer les frais re Charest vs. Villeneuve, en appel \$518.65.

J'ignore si quelqu'un a objecté, je presume que non, et je n'en accuse personne. De bonne foi, vous avez cru favoriser l'éducation. Mais on vous a trompés. Messieurs, on cherche à vous voler, et je désire avec votre permission, vous mettre la puce à l'oreille. De grâce, une minute d'audience, vous allez voir comment sont faites certaines dévotes et pieuses consciences.

Depuis plus d'un an, on plaide dans notre village à propos d'une école mal nommée. C'est une école commune, et les gens l'appellent *l'école de la fabrique*, affaire de goût.

Or, notre curé, homme savant dans la loi humaine comme dans les saintes lettres, prétend que lui et son marguillier en charge sont commissaires d'écoles *en office* et sans élection. Comme ce monsieur ne prétend jamais à une chose sans de suite y mettre la main, il s'est installé dans la commission en décembre 1878, et s'y est maintenu jusqu'à l'automne dernier. C'était son affaire. Il réclamait le contrôle absolu de la maison d'école, le choix exclusif de l'instituteur. C'était peut être son droit, comme c'est celui des contribuables d'en douter et de faire dissiper leurs doutes par les tribunaux.

En 1878, le curé avait forcé les commissaires d'engager un instituteur notoirement indigne. En juin 1879, il voulut faire renouveler le même engagement, la majorité des commissaires élus y objectaient. La guerre était en permanence dans la commission. Profitant de l'occasion, le président, le Dr Charest, se décida à couper le mal dans sa racine en mettant à la porte le curé et le marguillier. Et vous allez voir.

Une session fut convoquée à bref délai, et le curé aidé de son marguillier, proposèrent lui-même et fit voter la destitution du Dr Charest, et son remplacement par un autre commissaire, du nom de Villeneuve. Mais attendez.

Le Dr Charest fit de suite émaner un writ de quo warranto contre le nouveau président, et l'hon. juge Stuart, appelé à juger la question, cassa la nomination de Villeneuve et le condamna aux dépens.

Or dans toute cette affaire, le dit Villeneuve n'était que l'instrument du curé. Ce dernier s'était emparé de la cause, l'avait confiée à son avocat, l'avocat le plus éminent de Québec, et avait pris les frais à sa charge comme de coutume, il se sacrifiait pour sa paroisse.

Il jurait qu'il allait gagner, et il perdit, ce qui n'était pas la même chose pour les frais. Il se moqua du jugement, le tourna en ridicule, s'en prit à la religion du juge etc., etc. Mais il fallait payer ou appeler, et l'appel, ça coûte gros. C'est alors que M. le curé eu recours à une manœuvre que n'aurait pas désavouée les plus grands capitaines, et dont le fable de Bertrand et Raton nous donne une assez bonne idée. Il recontra M. Ouimet, notre surintendant, le persuada que le jugement du juge Stuart était un coup de hache dans la loi des écoles etc., etc., tout et si bien que M. Ouimet se chargea de la cause et la porta en appel au compte de son département.

Et en appel, le jugement du juge Stuart fut confirmé à l'unanimité.

Messieurs, ce sont les frais de cette procédure purement privée, qui n'intéresse pas plus l'éducation que l'homme dans la lune, ce sont ces frais dont M. Ouimet veut libérer M. le curé de Beauport et charger notre budget, au montant de \$518.65, ce n'est que le commencement. Deux autres procès, à propos de cette fameuse école, sont encore pendants. Notre curé les a pris à sa charge, et depuis passés au Surintendant qui va sûrement les perdre. Préparez-vous donc à un autre vote de \$1000 à \$1200 pour la prochaine session. Et voilà mon histoire.

Laisant de côté les prétentions de M. le curé de Beauport, qui ne nous regardent pas, j'en arrive de suite à notre surintendant. Cet officier public a l'air de se méprendre sur la nature de ses attributions. Il est notoire que depuis moins d'un an, il s'est perdu devant, les tribunaux à Québec, plusieurs procès suscités ou épousés à tort et à travers par M. le surintendant. La cour d'Appel lui a déjà intimé que sa besogne ne consiste pas à poser en juge ou en avocat-consultant, et il devrait suivre cet avis. Il n'est pas non plus à la tête du département de l'éducation pour faire la loi, mais pour l'exécuter. Je ne doute pas qu'il s'en trouvera parmi vous pour lui dire de n'intervenir dans les querelles des curés, commissaires, maîtres et maîtresse d'école que pour apaiser, et seulement dans les limites fixées par la loi. S'il se fut conformé à cette règle, les procès de Verville, de Melle DeVareunnes et autres, n'auraient jamais eu lieu.

Vous comprenez la nature du vote que l'on vous demande. Je sais que si cette somme se trouve dans les estimés, il faut s'en prendre à l'erreur fort excusable dans laquelle M. Ouimet a fait tomber le Procureur-Général. Maintenant qu'il sait tout j'espère que le Gouvernement va y mettre ordre en renonçant à cet item, sinon, votre devoir est de refuser, car c'est l'argent du peuple, c'est l'argent de la colonisation que l'on vous demande et dont on veut s'emparer contre toute justice.

Messieurs, ça me fend le cœur d'avoir à travailler contre les intérêts de M. le curé de Beauport. Car, voyez-vous, c'est mon Pasteur, mon père spirituel. Il m'aime tendrement, vous m'entendez; je l'aime, et c'est bien triste de lui faire ainsi payer les frais des procès qu'il perd, tandis que ça paraît si peu, si on tirait ça de la caisse de M. Robertson. Mais le devoir avant tout. J'ai fait le mien; faites le votre.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs les députés
Votre très obéissant serviteur
PAUL LOUIS

L'Eglise du Faubourg St Jean.

Il a été décidé mercredi, de démolir les ruines de l'Eglise St. Jean Baptiste et d'en construire une nouvelle dans le style gothique. L'occasion est favorable pour doter la ville de Québec, d'un beau monument qui ferait honneur à la cité et au bon goût de ses citoyens. Nous suggérons humblement à la Fabrique de Québec d'ouvrir un concours dans toute la Province pour le plan de la nouvelle Eglise.

PARLEMENT LOCAL.

Séance du 15 juin 1881.

L'orateur prend le fauteuil à trois heures. Après les affaires de routine. M. GAGNON présente le rapport du comité spécial sur les bills concernant le Notariat, qui recommande

qu'aucun bill ne soit reçu pendant la présente session.

M. GAUTHIER présente la pétition suivante, qui soulève une discussion assez longue et qui se termine par son adoption :

Aux Hon Membres de l'Assemblée Législative: Les employés permanents de l'Assemblée Législative de la Province de Québec déposent humblement:

Que, par l'acte 42-43 Victoria, chap. 21, la Commission de l'Economie Interne fut autorisée à opérer des changements jugés convenables de manière à ne requérir les services de certains employés permanents que pendant une certaine période de l'année.

Que vos pétitionnaires furent informés par un ordre en Conseil, daté du 14 Dec. dernier, que les services des employés sous-ajoints ne seraient requis que durant la session et que leurs salaires seraient réduits en conséquence.

Que vos pétitionnaires ne croyaient pas que la loi serait mise en force sitôt se basant sur une résolution du Conseil Législatif, datée du 24 Juillet dernier, accordant, aux employés du Conseil un délai s'étendant à la fin de la session suivante.

Que la majorité de vos pétitionnaires sont au service de cette Chambre depuis quatorze ans; qu'en acceptant leurs positions ils abandonnèrent d'autres carrières qu'ils avaient embrassées et qu'ils sont maintenant sans ressources et incapables de rencontrer les obligations qu'ils ont contractées se reposant sur leurs salaires permanents.

Enfin que vos pétitionnaires prient l'honorable Chambre de vouloir, bien considérer favorablement leur pétition soit en les réinstallant dans leur position respective, soit en leur accordant leur salaire en entier depuis la date de leur réduction jusqu'à la fin de la présente session, suivant en cela l'exemple du Conseil Législatif qui jugea à propos d'agir de la sorte envers ses employés.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier :

Ed. Lemoine, greffier des Bills privés; Chs. P. Lindsay, greffier des Comités; T. Duhamel, P. M. L. A.; A. E. Demers et Jos. Whydion.

INTERPELLATION AU GOUVERNEMENT.

M. CHAMPAGNE.—Est-ce l'intention du gouvernement de prendre, pendant cette session, les moyens d'assurer la confection d'un embranchement de chemin de fer, entre Ste Thérèse et St Joseph, via St Eustache, afin d'augmenter le trafic sur le chemin de fer provincial et de pouvoir exploiter, pour l'usage du dit chemin de fer, les riches carrières de gravier qui se trouvent en la paroisse de St Joseph, suivant le désir déjà exprimé par plusieurs députés des deux côtés de cette chambre?

Hon. M. CHAPLEAU.—Le gouvernement a déjà reçu des rapports favorables concernant l'utilité de cet embranchement. Ce n'est pas son intention de le construire lui-même, mais le gouvernement serait disposé à encourager une compagnie qui se chargerait de cette entreprise. Une résolution, autorisant le gouvernement d'incorporer par lettres patentes une compagnie pour cette fin sera présentée à la Chambre pendant la présente session.

M. GAGNON.—Le bill (No 7) pour changer le chef-lieu du District judiciaire de Kamouraska, étant passé dans les deux branches de la Législature, est-ce l'intention du gouvernement de maintenir une Cour de Circuit à Kamouraska?

Hon. M. LORANGER.—C'est l'intention du gouvernement de donner au comté de Kamouraska une Cour de Circuit quand les conditions requises par la loi auront été remplies.

M. PARENT.—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder, pour les frais de colonisation, les montants demandés par requêtes des paroisses de St Ulric, Ste Angèle, St Gabriel, St Mathieu, St Fabien, St Moïse et les townships de Cherbourg, Neizette, St Denis et Tessier, dans le comté de Rimouski?

Hon. M. CHAPLEAU.—Le gouvernement accordera de l'aide suivant le montant qui sera voté par la Législature.

M. GAGNON.—Est l'intention du gouvernement d'accorder une somme suffisante pour réparer les ruines du Palais de Justice et de la prison du district de Kamouraska et les transformer en Cour de Circuit pour le Comté de Kamouraska, le montant devant être pris sur les 27, 667, 67, que le gouvernement a reçues des compagnies d'assurance pour dommages causés par le feu au dit Palais de Justice le 11 mai dernier?

L'Hon M LORANGER.—Le gouvernement prendra cette demande en considération aussitôt qu'une requête sera faite d'après la loi demandant l'établissement d'une Cour de Circuit dans le Comté de Kamouraska.

Les Bills suivants ont été adoptés :

M. BEAUDET.—Bill pour autoriser le Barreau de la Province d'admettre

Joseph, Eugène Lepine au nombre de ses membres.

Hon. M. ROSS.—Bill pour annexer une certaine partie de la paroisse de St Edward de Stoneham aux municipalités de Stoneham et Tewkesburg.

M. SHEHYN.—Bill intitulé, "Acte pour incorporer le club des Marchands de Québec."

La Chambre s'ajourne à 11.20 h.p.m

LE SPHYNX

Nous avons eu, mercredi soir, la bonne fortune de voir représenter le Sphynx, ce joli drame de Feuillet. Dans cette pièce comme dans les autres que nous avons entendu jouer par la troupe de M. Bageard, la valeur de ses artistes n'a fait que grandir et s'accroître dans notre opinion et celle du public. Car, c'est lorsque le programme et les rôles changent tous les soirs, qu'on voit la souplesse comme la jeunesse du talent des différents acteurs. Et, cette épreuve toujours si dangereuse, la troupe Bageard l'a traversée avec un succès complet.

Comme toujours du reste, Mad. Clarence a été ravissante dans le rôle de Blanche de Chelles. On ne peut pas retenir son admiration en voyant la grâce parfaite avec laquelle elle se tient sur la scène, la facilité et la noblesse qu'elle met jusque dans les moindres gestes, l'art exquis avec lequel elle dit sa partie. Aussi, il fallait voir comme elle a été applaudie mercredi dans la scène si terrible où elle s'empoisonne, le naturel de toutes ses contorsions quand le poison dévore sa poitrine, tout cela a provoqué d'enthousiastes applaudissements.

Melle De Lestrac a été aussi vivement applaudie dans le joli rôle de Berthe de Savigney. Elle est incontestablement une actrice de grand talent qui se perfectionne tous les jours.

MM. Molina Vadant, Bourgeois et Dudley ont été dans leurs rôles respectifs à la hauteur de la belle réputation qu'ils se sont acquise.

M. Herz est un tout jeune acteur qui promet beaucoup, il joue déjà fort joliment. Le Gouverneur-Général qui assistait à la représentation du Sphynx s'est rendu dans les coulisses à la fin du dernier acte et s'est fait présenter à la troupe qu'il a vivement félicitée sur ces succès.

On jouera ce soir Les Domestiques, une comédie amusante au possible et demain les Deux Orphelins un grand drame très émouvant et très beau.

L'ENQUÊTE DU CORONER.

L'enquête du coroner, sur le corps de Charles Marois, charpentier, de la rue Richelieu, brûlé à mort lors de l'incendie, a eu lieu, lundi matin, dans le bureau de Police, en arrière de l'église St Mathieu.

Elzéar Marois, libraire, premier témoin assermenté, dit: que le défunt Charles Marois, âgé de 34 ans, était son frère, et que ce dernier demeurait dans la rue Richelieu avec sa mère. Sa résidence avait trois étages sur le côté sud de la rue, No. 131 1/2. En arrière de la maison, il y avait une cour et un hangar avec des galeries au second et au troisième étage. Son frère, le défunt, avait deux chambres, dans le second étage et deux chambres à coucher au troisième étage.

Le premier étage était loué à un homme dont il ne connaît pas le nom. Il s'est rendu sur le théâtre du feu, à onze heures, mercredi soir, il a vu le défunt. Il dit qu'il n'y avait pas de danger que le feu se répandit et il ne pensait pas qu'il fut obligé de déménager. Le témoin a dit à sa mère de laisser la maison et l'a amenée avec lui, portant un paquet dans ses bras. Le défunt le suivit avec un paquet jusqu'à la résidence de ce dernier; quand il a vu le défunt partir pour le feu, c'est la dernière fois qui l'a vu vivant. Le témoin est retourné à sa maison dans la rue St Jean avec sa sœur. En retournant à la maison de son frère, il a trouvé toutes les fenêtres en feu, mais il n'a pas vu son frère.

Il s'en alla chez lui à cause de l'âge avancé de sa mère, et dans le temps il n'avait pas d'inquiétude au sujet de son frère.

Le corps du défunt n'a été trouvé qu'à 1 heure p. m., jeudi, en faisant des recherches dans les ruines. Il a été trouvé par son frère, Félix, dans

la cour. Le corps n'était plus reconnaissable, mais un lambeau de chemise a réussi à le faire identifier. Le défunt avait joui d'une bonne santé jusqu'au moment du feu. Le témoin ne sait pas comment le feu a commencé.

David Henry Geggie, secrétaire et gérant de la compagnie du gaz de Québec, dit qu'il se promenait vers le Mont Plaisant, à 10.40 heures p. m., mercredi, et lorsqu'il a passé vis-à-vis les lots vacants de Montizambert, il a vu les flammes dans le faubourg St Jean. Aucune alarme n'avait encore été sonnée.

Il courut alors au coin de la rue Ste. Marie où il a renversé deux hommes, qu'il ne connaît pas, et s'est rendu dans la rue St Olivier. Il n'y avait encore personne sur le théâtre de l'incendie. Il s'est avancé et a regardé dans la cour. Il a vu une petite remise qui brûlait. Il a couru alors à la boîte d'alarme la plus proche, ce n'est qu'à 10.50 heures que l'alarme fut donnée. Le feu s'est communiqué à la clôture, aux bâtisses et établis appartenant à M. Laperrière. Il a vu les clôtures, bâtisses et chevaux appartenant à ce monsieur réduits en cendres. Alors le témoin est couru aux bâtisses de la compagnie du gaz pour fermer les robinets. Quand il est arrivé le feu aurait pu être éteint avec quelques seaux d'eau.

Charles Trudelle, charretier, demeurant au No. 13, rue Ste Marie, coin de la rue Latourelle, dit que la maison appartenait à M. Geo. Laperrière, charretier; en arrière de la maison, il y avait une grande cour et une remise pour les voitures. Dans la maison voisine, sur le côté sud de la rue Latourelle, demeurait M. William Redmond, constable.

Plus loin étaient la cour et la maison de Mde. Montambeault. Ce soir là, il s'était couché à 9.30 p. m., mais à 10.30, il fut réveillé par le détectif Fournier, qui lui dit qu'il y avait du feu chez lui. Il se leva et vit les flammes venant du toit des propriétés de Mde. Montambeault et de chaque côté. Il n'eût que le temps de sauver ses chevaux, mais ses voitures et harnais n'ont pu être sauvés. La remise de M. Laperrière prit alors en feu qui se communiqua immédiatement à sa maison. Le témoin n'a pas entendu de bruit dans le voisinage avant le feu.

Il y a une quinzaine de jours, un M. Ed. Lacroix, qui demeurait là avec sa maîtresse, a bouché les fentes qu'il y avait dans la clôture entre la place et la remise appartenant au témoin. Il y a quelque temps, le témoin s'en allait dans la rue St Louis, quand il rencontra quelqu'un des habitués de Mde. Montambeault et une fille, cet individu dit alors: "Je payerais pour lui donner de la misère," voulant parler de la maîtresse de la maison dont il avait une mauvaise opinion. Il a vu qu'il voulait lui faire du mal.

Philippe Moisan, quatrième témoin, orfèvre, et parent du défunt, dit qu'il n'a pas vu entrer Charles Marois chez lui, quand sa maison était en flammes, car il l'en aurait empêché.

Uldéric Robitaille, commençait à donner sa déposition quand l'alarme a sonné à la boîte 7, et l'enquête a été ajournée à mercredi

A TRAVERS LA VILLE

La fête-Dieu.—La procession en plein air aura lieu dimanche, à la Haute-Ville et à St Roch.

Voici le parcours qu'elle fera à la Haute-Ville: En sortant de la Basilique, elle suivra la rue Buade, jusqu'aux remparts qu'elle suivra jusqu'à la rue Hamel; elle remontera jusqu'à la rue Couillard. Elle défilera par cette rue jusqu'à la rue St Jean et cette dernière jusqu'à la chapelle de l'Hôtel Dieu où elle s'arrêtera au reposoir. De l'Hôtel-Dieu, elle remontera la rue Collins et retournera à la Basilique par la rue la Frébrique.

A St. Roch, la procession parcourra les rues suivantes: En partant de l'église elle se rendra à la chapelle des congréganistes par la rue St. François; au sortir de la chapelle elle suivra les rues Caron, St. Valier, Nelson, Colombe, Turgeon, Aarago, jusqu'à la rue de la Couronne qu'elle suivra jusqu'à la rue St Hélène, et retournera au point de départ par la rue de l'Eglise.

—Au moment de mettre sous presse une dépêche nous apprend qu'à Kingsy Falls 25 maisons ont été consumées et que plus de 250,000 pieds de bois marchand appartenant à M. Kennedy ont été aussi consumés.

Warwick a été pendant un certain temps en danger. Le maire de la paroisse M. Triganne et M. le Notaire Marcotte ont organisé le sauvetage et ont réussi à sauver le village. Les propriétés de MM. Hébert et Power ont été détruites.

La manufacture de M. Richardson qui emploie un grand nombre d'ouvriers, est actuellement entouré par le feu.

Feu.—Il y a eu deux alarmes, hier, pour feu de cheminé.

Gaspillage d'Eau.—Un grand nombre de robinets ont été laissés ouverts depuis l'incendie du Quartier St Jean, causant une perte d'eau considérable. La corporation de Québec devrait y remédier au plus tôt.

Admis.—M. Chaussegros De Lery, troisième fils de feu Hon. M. A. H. C. DeLery a été admis à la pratique de la médecine, après avoir subi un brillant examen.

Petites nouvelles.—On a affiché sur les murs de ville des placards prohibant la construction de bâtisse en bois dans la ville.

—Un maçon du nom de Moisan, occupé à déblayer les ruines d'une maison incendiée, rue Dégigny mercredi dernier a reçu des blessures graves par la chute d'un mur qui s'est abattu sur lui.

—Une vieille femme du nom de Lannen est morte subitement mercredi, rue Artilerie, des suites de l'ivrognerie.

—Le froid que nous subissons a fait beaucoup de tort à la végétation dans les environs de la ville, et on dit qu'il est tombé de la neige dans le bas du fleuve.

La Croix.—Nous sommes heureux d'annoncer que les clubs *Thistles* et *White Star* joueront samedi prochain, sur les terrains du *Thistle*, au profit des incendiés.

Ruines.—Si la corporation ne prend pas bientôt des mesures pour la démolition des ruines dans le quartier St Jean, nous aurons des pertes de vie à enregistrer.

Trouvé noyé.—Voici le signalement d'un homme trouvé noyé dans le fleuve, près de la barque *Princess Royal*: hauteur 5 pieds 7 pouces, cheveux châtains, bottes de cuir, caleçon blanc, chemise de flanelle, gilet et pantalon de drap de pilot bleu, bas de laine.

Mort mystérieuse.—Mardi soir, on a trouvé mort sur les batures de Beauport, un jeune homme du nom de Racine, résidant à la canardière. Voici le fait. Après souper, Racine prit son fusil et partit pour faire la chasse aux petits oiseaux dans un marais avoisinant la ferme du Séminaire, neuf heures sonnées, ses amis ne le voyant pas revenir, devinrent inquiets et se mirent à sa recherche. On le découvrit bientôt, ainsi que nous l'avons raconté plus haut, mort, son fusil appuyé sur sa poitrine, tous ses vêtements brûlés et les chaires de l'estomac rôtis jusqu'aux os. Chose singulière le cadavre ne portait aucune marque de violence, et sa mort est entourée d'un mystère que l'enquête révélera peut-être.

Médaille Lorne, Université Laval.—Médaille d'or remportée par Simon Napoléon Parent, médaille d'argent par Elzébert Roy, étudiants en droits.

Quarantes heures.—Cette belle cérémonie religieuse qui devait avoir lieu dans l'église du faubourg St Jean, a commencé mercredi, matin, dans la chapelle de l'Asile St Brigitte, pour se terminer ce matin par une grande messe.

Don.—MM. McCrae et cie, Guelph Ont ont fait parvenir au Révd M. Plamondon par l'entremise de M. McLimont de cette ville, un ballot contenant 627 paires de bas pour être distribués aux incendiés.

—Les funérailles de Charles Rinfret étudiant en droit ont eu lieu mercredi dernier, le 15 à l'Eglise du Cap Santé. Le grand nombre de parents et d'amis venus de Québec et de Montréal pour rendre les derniers devoirs au cher défunt témoignaient assez de l'estime dont il jouissait et des regrets qu'il laissait après lui.

Les porteurs du coin du poêle étaient MM. A. R. Pruneau, Edouard Garneau, Eugène Belleau, Albert Malouin, Arthur Dalisle et Moreau.

Trouvée.—Dimanche matin à 2 hrs la police a trouvé une vache rouge errant dans la rue St Joseph. Le propriétaire devra s'adresser à la station de Police no 3.

On demande.—Une jeune fille pour une famille de deux personnes s'adresser à l'Électeur entre 3 heures et cinq heures.

Avis.—est par le présent donné que la société Ruel et Dorval, Artistes Peintres, Décorateurs, est de ce jour dissoute de consentement mutuel. Tous comptes dus à la dite Société doivent être payés entre les mains de N. O. Ruel qui demeure seul chargé des affaires de la société. Et tout comptes dus par la Société doivent lui être adressés.

A Louer.—Un superbe magasin avec vitrines spacieuses et comptoir, en noyer noir, convenable pour un épicer ou un marchand de nouveautés, faisant partie d'une maison en briques à trois étages, située au coin des rues du pont et de la Reine. Prix excessivement modéré. S'adresser à M. Philéas Huot, Maître de Poste de St Roch, procureur.

—Le *Nouvelliste*, de Rimouski, publie la lettre suivante, datée le 21 avril 1881 et adressée à M. P. L. Gauvreau, agent de la Royale Canadienne, à Rimouski:

"Cher monsieur, "Je crois devoir, en mon nom et en celui de la corporation du Séminaire de Saint Germain de Rimouski, offrir, par votre intermédiaire, à la compagnie d'assurance "Royale Canadienne" l'expression de notre grande satisfaction pour la manière pressée dont elle vient de solder la réclamation au montant de dix mille piastres qu'a occasionnée le désastreux incendie du 5 de ce mois.

"Nous serons heureux de voir votre compagnie encouragée de plus en plus par le public.

"Votre tout dévoué serviteur, "J. JEAN, Ev. de St. G. de Rki"

Incendie des faubourgs St Jean et Montcalm.—Les intéressés dans le feu des faubourgs St Jean et Montcalm, prendront avec plaisir communication de la dépêche suivante adressée à M. Odilon Roy, agent de l'assurance Royale Canadienne. Montréal, 10 juin.

A O. Roy, écr., Québec,

A une assemblée spéciale du bureau de direction tenue ce matin il a été décidé de prendre toutes les mesures voulues pour le règlement immédiat de toutes les réclamations sur pertes éprouvées par le feu du 8 au 9 courant.

Un Bazar.—Au profit d'une œuvre de charité sera tenu à la Rivière du Loup (en bas) le 18 juillet prochain et les jours suivants. Les personnes ayant quelque article à offrir sont priées de s'adresser à Mmes J. B. Pouliot, Elzéar Pouliot, C. T. Dubé, Jos. Lévesque, M. Deschênes, Lévy Poier, Jos. Délauriers, D. Caron, Polycarpe Nadeau, et D. Blondeau. Madame Henri Taschereau présidera la table de rafraichissements.

Par ordre. Wilhelmine Beaulieu. Secrétaire.

Avis Commerciaux.

Aux incendiés. BRUNET et LAURENT, Enseigne de la feuille d'Erable. Offre aux victimes du feu dix par cent d'escompte (10 par cent) sur tout achat fait à leur établissement.

Nouvellement reçu à la maison populaire de F. X. Lepage, 53 et 59, rue de la Couronne.

Au delà de 160 pièces d'étoffes à robe valant 20c et demi pour être vendues à 12 cents, nuances des plus nouvelles. Aussi: un petit lot de Bunting noir à 20 cents la verge.

Annonces nouvelles.

Salle de Musique.

Patronage de Son Excellence le Marquis de Lorne

Dernière semaine de la Compagnie Française de M. Ed. Bageard.

VENDREDI 17 JUIN,

Nos domestique et les Brebis de Panurge.

Prix populaire... 25 cts., 50 cts., 75 cts.

DEMAIN, LES DEUX ORPHELINES.

Billets en vente chez M. le Capt. Hollwell et au Magasin de musique de M. A. Lavigne Québec, 7 July 1881.

ON A BESOIN

De plusieurs bonnes ouvrières sachant bien coudre au moulin. S'adresser 83 rue Notre-Dame des Anges, Manufacture de Corsets. Québec, 17 Juin 1881.—37

Salle Jacques-Cartier.

GRANDE SOIREE LITTERAIRE ET MUSICALE

Sous le patronage distingué de SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR de la Province de Québec qui présidera la soirée.

LUNDI, LE 20 JUIN 1881

Les organisateurs ont le plaisir d'annoncer que les Dames et Messieurs, dont les noms suivent, ont généreusement prêté leur concours :

- L'honorable M. CHAPLEAU
L'honorable M. MERCIER.
MADAME VINCELETTE.
Mlle LEMELIN.
LE CERCLE MUSICAL.
M. GEORGE HEBERT, organiste.
M. CHS LEFEBVRE.
M. L. A. PARADIS.

Ier PARTIE.

Ouverture.....CERCLE MUSICAL.
Discours.....L'HON. M. CHAPLEAU
Tableau-L'INCENDIE DU FAUBOURG ST JEAN
Romance.....Mlle LEMELIN.
Chansonnette—Le portillon de Mme Abbot. M. L. TESSIER.
Chant patriotique.....M. L. A. PARADIS.
Tableau—LA CHARITE.

2me PARTIE.

Musique.....CERCLE MUSICAL.
Discours.....L'HON. M. MERCIER.
Tableau—FANTASIE.
Chansonnette.....M. LEFEBVRE.
Romance.....Mlle LEMELIN.
La fameuse excentricité musicale : Plum-Plum par M. LYONNAIS.
Tableau—ANGES GARDIENS.

VIVE LA CANADIENNE.

Le piano dont on fera usage pendant la soirée est de la manufacture McCammon d'Albany et gratuitement fourni par M. A. Lavigne, marchand de musique.

M. Hébert, organiste de l'Eglise Incendie du Faubourg St Jean, sera le pianiste accompagnateur.

ADMISSION :

Sièges réservés.....50 cents.
Parterre.....35 "
Galeries.....25 "

Portes ouvertes à 7 heures, lever du rideau 8 heures.

On pourra se procurer des billets d'admission à la Haute-Ville, chez MM. Lavigne, Bernard et Allaire, A. Vézina, Lépine, H. Braire

Au Faubourg St Jean, chez M. F. Béland, tabacaliste, à la Basse-Ville, chez M. I. P. Dery, libraire, à St. Roch, chez MM. L. Drouin et frère, Darveau, J. A. Langlais, H. Braires, à St. Sauveur, chez M. J. H. Patry.

On pourra réserver les sièges chez M. Lavigne pour le centre, chez MM. Bernard et Allaire pour la gauche de la salle, et chez M. Langlais pour la droite. Québec, 17 juin 1881.

OUVRIERS DEMANDÉS

On demande quarante maçons à la sucrerie de betteraves de Berthier (en haut.)

Gages de \$1.50 à \$2.50 par jour. S'adresser à l'entrepreneur.

THOMAS VAN DE VLIET.

Québec, 17 juin 1881.—9j

Comite de secours aux Incendies.

Ce Comité a ouvert un bureau temporairement dans la Bâtisse du "Courrier du Canada." Rue Ruade, où le secrétaire se tiendra tous les jours de midi à une heure.

THOS CHASS. CASGRAIN.

Sec. Comité de Secours. Québec, 15 juin 1881.—1s

BOIS DE CONSTRUCTION A BAS PRIX

Bois de construction, de toute description, sera vendu par le sousigné à des PRIX REDUITS à tous ceux qui ont souffert dans la dernière incendie.

J. H. CLINT,

182 Rue St Paul.

Québec, 15 juin.—3f

AVIS

Le Dr J. E. Bolduc, a transporté son bureau au,

No 92 rue St George, Faubourg St Jean.

(Porte voisine du)

Dr L. LARUE.

Québec, 13 juin 1881.—1m

A LOUER

Une famille désirant aller passer la belle saison à la campagne trouvera une maison contenant sept appartements près de l'église de Beauport.

S'ADRESSER A

M. E. G. GALARNEAU.

Québec, 13 juin 1881.

Hangard et logement a Louer

Coin des rues Nelson et Coulombe, Quartier Jacques-Cartier, St Roch,

S'ADRESSER A

JULES BOUCHARD.

St Ambroise, Jeune Lorette.

ou à JOSEPH BLONDEAU, Corroyeur, Rue Caron, St Roch.

Québec, 13 juin 1881.—1s

J. B. BOURGEOIS

ARCHITECTE

No. 92, RUE ST PIERRE,

QUEBEC.

Québec, 13 juin 1881.

BESOIN IMMEDIATEMENT

400 HOMMES BUCHERONS

Pour défricher du terrain dans le canton de Whitton dans le comté de Beauce, près du Lac Mégantle, soit au mois ou à l'entrepreneur à l'acre. Les prix de \$12.00 à \$22.00 par mois selon les hommes et pension payable tous les soirs s'ils le désirent. Un haut prix sera payé à ceux qui entreprendront à l'acre. Ceux qui désireront entreprendre une grande étendue pourront s'adresser par lettre au sousigné :

S. X. JULIEN, Jr.

Marchand.

ST VITAL LAMBTON,

Comté de Beauce.

Québec, n 1881.—2s

AVIS PUBLIC

Sans un écrit signé de ma main je ne me rends nullement responsable d'aucune dette quelconque contractée en mon nom.

THOMAS LARIVIERE fils,

Marchand Ste Jeanne Neuville.

Québec, 3 juin 1881.—1m

Médecines Françaises

BREVETÉES.

En réception, médicaments Français dont voici la liste :

Fer Bravais, Pâte Zed, Pomade Galopéan, Dragés Meynet, Capsules de Bourgeaud, Pastilles du Dr Bellec, Elixir de Duero, charbon du Dr Bellec, Pilules de Vallet, Pilules de Blancard, sirop de Grimault, Injection Brou, Vir de Dusart, Huile de Fole de Morne de Drefrene, Pâte de Sève de Pin Maritime, Sirop de Sève de Pin. Goudron de Guyot, Sirop de Raifort, Quina, Laroche, Lait antipehlique etc., etc.

J. J. VELDON,

Enseigne du Pilon Illuminé,

122 Rue St Joseph

Institut Commercial St Louis.

Il y aura assemblée ordinaire de l'Institut MARDI 14 COURANT.

Vers neuf hrs, au lieu ordinaire pour affaires importantes. Tous les membres sont priés d'y assister.

L. T. BERNIER,

Président.

Québec, 13 juin.—2f



E. JACOT

IMPORTATEUR DE MONTRES

ET DE

BIJOUTERIES,

Désire attirer l'attention de l'honorable client sur les nouveautés qu'il vient de recevoir dans ce genre de commerce.

M. JACOT vient de recevoir ce qu'il y a de plus nouveau en montres d'or et d'argent (grand choix) parures (sets) chaînes et chaînes, croix, lockets, cachets, épinglettes, pendants d'oreilles, anneaux, jones, bagues, bijoux en noir, boutons, etc., etc., horloges, argenteries, lunettes, pince-nez, etc., etc.

Afin de donner une chance à tout le monde nous avons marqué les effets achetés les années précédentes à une GRANDE REDUCTION, et nous avons adopté le NOUVEAU SYSTEME en affaires.

Quick sales and small profits.

E. JACOT,

11, rue St Joseph, St Roch,

Québec, 17 mai 1881.

HOTEL ST. JAMES.

(Ci-devant Hôtel Farmer.)

A TROIS-RIVIERES.

La société récemment formée et connue sous le nom de

Jos. Riendeau & cie,

L'honneur d'informer le public voyageur que le splendide hôtel dont la popularité ne cesse d'augmenter de jour en jour et qui est désigné sous le nom de

ST JAMES HOTEL

vient de subir toutes les améliorations modernes; ce qui lui permet maintenant de faire la concurrence aux meilleures maisons de Montréal et Québec.

M. JOS. RIENDDAU, (autrefois de l'hôtel du Canada, à Montréal où il a laissé de si agréables souvenirs à tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître,) ose espérer que par sa bonne administration du splendide HOTEL ST JAMES, il saura mériter une large part du patronage public.

L'HOTEL ST JAMES qui est spacieux et élégamment meublé se trouve situé en face du fleuve St Laurent, à quelques pas du débarcadère des valisiers de la compagnie du Richelieu et à peu de distance de la gare du chemin de fer du Nord, ou des voitures se tiennent à l'arrivée de chaque convoi pour le transport des voyageurs.

N. B.—Un bureau du "Montreal Telegraph Company" est ouvert dans l'établissement.

JOS. RIENDDAU & CIE,

[Propriétaires]

Québec, 10 nov. 1880]

GRANDE REDUCTION.

A raison du grand incendie L. E. Berthelot, vendra ses CHAPEAUX DE PAILLE, FEUTRES mous et durs et CHAPEAUX DE SOIE à 10 par cent de réduction, jusqu'au 1er juillet. N'oubliez pas la place, CHEZ L. E. BERTHELOT, No, 194, Rue et Faubourg St. Jean. Québec, 11 juin 1881.

Les Moulins a Oudre Sage.

Sont les meilleurs. Les plus hauts honneurs aux Expositions du Canada en 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, et 1880, à Philadelphie 1876, à Sydney, Australie, 1877, aussi médailles d'argent en Prusse, Cuba, Mexique, Brésil, e

BERNARD ET ALLAIRE,

Agens pour la Province de Québec. On a besoin d'Agens pour les comtés de Québec, Lévis, Beauce, Arthabaska, Berthier Bellechasse, Bonaventure, Brome, Chambly, Mégantle, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi Saguenay, Dorchester, Drummond, Gaspé, Kamouraska, l'Islet, Lobinière, Montmorency, Nicolet, Portneuf, Rimouski, Témiscouata. Adressez immédiatement.

BERNARD ET ALLAIRE,

Agents pour la Province de Québec,

6, rue la Fabrique, Québec.

Québec, 19 mai 1881

DOCTEUR CASGRAIN

CHIRURGIEN DENTISTE

A transporté ses salles d'opérations à la Haute-Ville.

No. 17 RUE, SAINT JEAN.

Porte voisine de la Banque d'Epargnes.

Québec, 2 mai 1881.—3ms

LARUE ET PACAUD

AVOCATS

Bureau: 10 rue Donnacona (près les Ursulines)

Haute-Ville, Québec,

ACHILLE LARUE } ERNEST PACAUD

ex-M. P. } ex-Procureur

Suivront les cours de Québec, Beauce, Mont-

magny et Bellechasse.

Québec, 23 mars 1881

CHARLES COTE

(Gradué de l'Université-Laval)

Médecin et Chirurgien

88, RUE ST JOSEPH.

Québec, 1er juin 1881.—3m

Graines de Betteraves a Sucre 1ere Qualité

Employés par l'Union sucrière Franco-Canadienne

Pour prix et conditions s'adresser à P. FORREST, Boite 644, P. O. Montréal.

ou à ODILON ROY, 93 rue St Pierre, B. V. Québec.

Québec, 7 mai 1881.

Le Voleur illustre journal français.

Pour le Français absent de la mère patrie, pour l'étranger sympathique à la France et familier avec son langage, aucune publication n'est plus précieuse et plus intéressante à connaître que le Voleur, cabinet de lecture universel, recueil illustré composé, ainsi que son titre l'indique de la fleur des feuilles quotidiennes et périodiques et de fragments choisis de livres nouveaux. A l'exception de la politique soigneusement écartée de la rédaction, tous les sujets à l'ordre du jour sont du ressort du Voleur.

Le roman, toujours signé des noms les plus populaires, y tient une place importante, mais l'histoire contemporaine, la biographie des célébrités du jour, les voyages, les articles de mœurs, la poésie, la chronique judiciaire, la critique théâtrale, la mode, la vie parisienne, l'actualité surtout, y sont largement représentés.

La partie illustrée, due à l'élite des artistes vivants, embrasse tout ce qui peut charmer les yeux, intéresser et recréer l'esprit : Scènes de romans et de théâtres, vues, solennités, portraits, copies de tableaux anciens et modernes, modes, caricatures, actualités, rébus, musique.

Telle est en quelques lignes, la substance dont se compose le Voleur, le plus ancien (540 année), le plus varié, le plus complet, le plus attachant et le moins cher de tous les recueils littéraires illustrés.

Le Voleur paraît une fois par semaine, par livraison de 16 pages in-40, dont quatre pages d'illustrations, protégées par une couverture volante. Tous les trois mois il publie une belle gravure de modes hors texte en couleur, d'après les modèles les plus nouveaux et les plus en vogue. L'année complète forme un volume de plus de huit cents pages avec table titre et couverture

Le Voleur vient de commencer la publication d'un grand roman parisien du plus puissant intérêt :

L'AFFAIRE MATAPAN

PAR

F. DU BOISGOBEY

Le plus populaire des romanciers contemporains

Prix de l'abonnement. Un an pour neuf francs,

Bureaux à Paris, 39, rue des Saints Pères.

L'abonnement peut s'acquitter en envoyant un mandat de 9 francs à l'adresse du Directeur du Voleur, payable au Post-Office de Londres, Angleterre.

Québec 23 avril 1881.—j

H. SHOREY et cie.

MANUFACTURE DE HARDÉS FAITES.

EN GROS DE MONTREAL.

BRANCHE A QUEBEC AU No 73

Rue St Joseph St Roch.

Bonnes couturières trouveront de l'ouvrage tout le long de l'année.

JACQUES SAUVIAT, Tailleur

Gérant.

M. Sauviat sera toujours prêt à servir ses pratiques et le public en général, dans le meilleur goût et à des prix très modérés. Tous ses taillasses sont garantis.

Québec, 31 mai 1881.—1m

MEUBLES ET IMMEUBLES

OFFERTS EN VENTE

St. Pierre Rivière du-Sud, Montmagny.

LES DIVERS MEUBLES ET IMMEUBLES ci-après décrits peuvent être vendus en un seul lot ou en plusieurs, selon le gré des acheteurs. Les immeubles en culture sont tout auprès de l'église et peuvent être comptés au nombre des fermes les mieux tenues en bas de Québec. Dans le voisinage, sous les soins des MM. Gendron de St Hyacinthe, s'éleve une fromagerie qui offre le meilleur appoint pour l'exploitation du magnifique bétail dont la ferme est montée. On remarque aussi qu'une grande partie des labours pour les semences du printemps ont été faits l'automne dernier.

10. Une ferme de première classe contenant environ quatre-vingts (80) arpents en superficie ainsi que la maison dessus construite, grange, hangar, etc., le tout en ordre parfait. 20. Une autre ferme d'environ cent (100) arpents avec grange toute neuve et parfaitement terminée et tout le bois nécessaire pour y placer une bonne maison. 30. Sur la deuxième concession une terre bien boisée et ayant environ soixante (60) arpents en superficie. 40. Sur la quatrième concession une autre belle terre à bois de quatre-vingts arpents (80) environ et contenant une sucrerie (grabrière) parfaitement organisée. 50. Un matériel roulant comprenant quatre chevaux d'excellente qualité; un troupeau de bêtes à cornes de premier choix; des moutons cotswold etc., parmi lesquels animaux plusieurs ont été primés aux expositions du comté; et aussi voitures d'été et d'hiver, harnais, instruments aratoires etc., en très-bon état.

Le tout provenant de la succession de feu Elzéar Talbot dont les qualités comme agriculteur étaient justement appréciées. A vendre immédiatement et a des conditions faciles S'adresser au Révérend N. Beaubien, curé, et à M. Auguste Talbot, tous deux de St Pierre, Rivière du Sud, Comté de Montmagny. Québec 25 avril 1881.—3ms

AVIS

DÉMÉNAGEMENT !!

M. LECLERC ET LETELLIER.

Ont transporté leur MAGASIN D'ÉPICERIES et de PROVISIONS GÉNÉRALES, au

No. 48, Rue St. Paul

En face de leur ancien poste d'affaires

Il désirent en même temps informer leurs amis et le public en général qu'ils ont augmenté considérablement leur fonds de commerce qui consiste en :

- THÉS.
SUCRES.
SIROPS.
TABATS.
VINS,
LIQUEURS, etc.
—AUSSI—

Une infinité d'articles qu'on ne trouve pas d'ordinaire chez les autres épiciers du gros et qui sont propres à reconforter les goûts et les besoins de pratiques, surtout des marchand de la campagne.

Une visite est sollicitée

LECLERC ET LETELLIER,

48, rue St Paul.

Québec 9 avril 1881.—3m



CHEMIN DE FER

Quebec Central.

SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRE Sherbrooke et Québec et St Joseph. L'endroit le plus rapproché par voie ferrée des mines d'Or de la Chaudière. Commencé jeudi le 26 mai 1881. Les trains voyageront comme suit :

Table with 2 columns: Train name and time. Rows include Passenger Laissez Sherbrooke, de la Beauce, Passager arrivant à Lévis, etc.

Les trains feront le parcours d'après l'heure de Montréal. A. STEELE, Surintendant.

Québec, 4 juin 1881.—1a

NOUVELLE SENSATION

AU FAUBOURG ST ROCH,

Toute a l'avantage du Public.

M. ELLISON, le Photographe Américain,

Se fait un plaisir d'offrir ses sincères remerciements pour le grand encouragement qu'il a reçu durant l'hiver qui vient de finir, qui a été tel qu'il se décide à demeurer à St Roch encore pour quelques mois, afin d'avoir le plaisir de rencontrer encore ceux qui l'ont encouragé, de même que tous autres qui voudraient bien l'honneur de leurs visites.

Ainsi quand il s'agit de Portraits, Madame GASTONGUAY, Rue St Joseph, à St Roch, est le lieu où il faut aller; elle a l'avantage de faire les Portraits ressemblants, plus vite et à meilleur marché qu'aucun autre photographe de la ville. Les trois principales raisons sont celles-ci :

- 1.—Parce qu'elle a dernièrement reçu un grand assortiment d'objets propres à l'exercice de son art, avant la hausse dans les prix qui a eu lieu récemment.
2.—Parce qu'elle s'est assurée les services du Photographe émérite, M. ELLISON, qui a conduit l'atelier si populaire au vieux poste chez M. Beaumont.
3.—Parce qu'elle a agrandi et perfectionné sa Galerie de Portraits, de manière à tirer un meilleur parti de la lumière, ce qui lui permettra de prendre toute sorte de Portraits de première classe à bon marché, et meilleurs qu'à aucun autre établissement à Québec, ainsi que mentionné plus haut.

Le Stock considérable qu'elle a en main lui assure les moyens de faire ses Portraits économiquement, durant au moins six mois à venir. Venez voir, consultez notre tarif, et jugez par vous-mêmes.

La plus grande attention sera portée pour les Cartes de Visite, ainsi que toutes les autres grandeurs, avec les perfectionnements modernes.

Plusieurs ont la façon de ne venir qu'à la fin de l'après-midi, ce qui produit un encombrement, évitez cela en venant de bonne heure ce qui nous permettra d'avoir de la méthode dans nos procédés, et sera plus agréable pour vous; venez le matin, et vous évitez la foule de l'après-midi.

Nous prenons les Portraits aussi bien par un temps couvert que par un temps clair. Mme. GASTONGUAY a un nombre considérable de Photographies des Messieurs du Clergé et d'autres hommes éminents de l'Europe, qu'elle vend à bon marché.

On donnera une attention spéciale à copier de vieux Portraits et à les agrandir comme on le désirera, de la manière la plus parfaite.

N'oubliez pas la Plaque No. 115, Rue St Joseph, près de la Rue du Pont, ST. ROCH.

ENSEIGNE DU PAVILLON AMERICAIN. Toute autre place n'est que contrefaçon.

N. B.—Si vous voulez avoir un BON PORTRAIT, avec une BONNE POSITION, allez chez Madame GASTONGUAY. Québec, 13 mai 1881.—1ms

A. B. DUPUIS,

Importateur,

57, RUE ST. PAUL, 57

CONFISERIES, BISCUITS, Etc., Etc., Etc.

Importation de Confiseries, des meilleurs maisons américaines. Faisant affaires avec les meilleures manufactures de Biscuits et sucreries canadiennes.

Biscuits de la célèbre maison Viau et Frère. Assortiment le plus varié en ce qui concerne cette branche de commerce. SEULE MAISON A QUEBEC qui importe directement le Jars Coco.

Chemin de fer Q. M. O. & O. Changement d'Heures.

Table with 3 columns: Mixte, Malle, Express. Rows show departure and arrival times for routes to Ottawa, Québec, and Joliette.

Les trains quittent la Gare de Mlle-End sept minutes plus tard. Sur tous les Trains pour Passagers il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dorétoirs élégants sur les Trains de Nuit.

Credit Fancier, Franco-Canadien

CAPITAL - - - \$5,000,000

Président: L'Hon. E. Duclerc, sénateur, (Paris.) Vice-Président: L'Hon. J. A. Chapleau

BUREAU A QUEBEC:

Edifice de la Banque Union, 56, rue St Pierre, en face du magasin de MM. Beaudet et Chénier.

F. C. THOMAS, IMPORTATEUR DE VERRERIES, FAIENCE, PORCELAINE, HUILE DE CHARBON, LAMPES, Etc, Etc

MOUNTAIN HILL HOUSE (HOTEL DION)

COTE DE LA MONTAGNE QUEBEC

AVIS. Il sera présenté un billa la prochaine session de la législature de Québec, pour incorporer une société sous le nom de "Société de l'Union St Joseph à St Roch de Québec."

QUINA-LAROCHE FERRUGINEUX. Un sel de Fer soumis au dialyseur et combiné au Quina Laroche devient le plus actif des toniques reconstituants.

CODEINE & TOLU. Bronchites, Gripes, Toux sèches, Rhinites, Rhumes, etc. Cette Pâte Pectorale, sous forme d'un bonbon délicieux, procure un CALME RAPIDE dans toutes les Irritations de Poitrine.

A PRETER PLUSIEURS MILLE PIASTRES par placements de pas moins de deux cents piastres et plus chacun sur première garantie hypothécaire.

Avocats. IRVINE & PEMBERTON, Avocats. Rue St Pierre, Bloc de la Banque Union, 2e étage.

PELLETIER & CHOUINARD, Bureaux, Rue St Louis. Suivent les Cours de la Malbaie et de Québec.

ROSS, STUART & STUART BUREAUX Côte de la Montagne. SUZOR & TESSIER 15, rue Buade, Québec.

C. O. LABRECQUE. AVOCAT Bureau, 4, rue St. Pierre. Résidence privée, 25, rue St Joseph.

LANGELIER, & LANGELIER MONTAMBAULT. 105, Côte de la Montagne. Suivent les Cours de Beauce, Montmagny et Québec.

A. LEGARE 43, rue Dalhousie, Québec. Suiv les Cours de Montmagny et Québec

D R. BARRY, AVOCAT. No 2, Coin des rues Donacona et Desjardins, Haute-Ville, Québec.

J. A. M. GAGNON, Avocat, bureau, 4, rue St Pierre, Québec, Suiv les cours de Québec et Kamouraska Québec, 15 fév. 1881.—6ms

ONGUENT ARONIA DE J. P. LAMBERT. Ce fameux remède qui guérit la Névralgie, les foulures, les ulcères, le lumbago, le mal de matrice, les douleurs musculaires, le Rhumatisme, les maux de tête, et tant d'autres maladies trop long à énumérer, est en vente chez les principaux pharmaciens de Québec.

DINNING & O'NEIL FOURNITURES POUR NAVIRES - ET - GOELETTES. CORDAGE, ETOUPE, GOUDRON, BRAL, POULIES, PAVILLONS, COMPAS, CARTES MARINES, TOILE A VOILE Etc] AUX PRIX LES PLUS BAS. No. 70, Rue St Pierre, No. 70. Québec, 15 juillet 1880.—1a

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA Contre le feu et sur a vie EN LIQUIDATION Bureau au No. 95 Rue St. Pierre au 3eme étage.

J. & W. REID No. 40. RUE ST. PAUL, QUEBEC.

MANUFACTURIERS DE PAPIER FEU-TRE pour le lambrissage des maisons et pour mettre sous les tapis. PAPIER GOUDRONNE pour les ouvertures des maisons.

J. & W. REID, No. 98 et 100, rue St. Paul Québec, 15 juillet 1880

F. O. Vallerand & Frère IMPORTATEURS

Image of a lamp. EN GROS ET EN DETAIL 92 Cote Lamontagne, 33 rue Notre-Dame Basse-Ville. Québec, 15 juillet, 1880.



LIGNE ALLAN CANADIENNES et des ETATS-UNIS 1881 Arrangements d'Eté 1881 Cette ligne se compose de puissants et rapides steamers en fer de première classe, à machines doubles, bâtis sur le "Clyde."

POLYNESIAN, PARISIAN, SARDINIAN, MORIVIAN, SARMATIAN. D'autres vapeurs pour Liverpool seront en voyés à des époques régulières pendant toute la saison. Prix du passage de Québec: Cabine \$70 et \$8

HOTEL ALBION RUE du PALAIS QUEBEC

Le soussigné annonce au public qu'il vient d'ouvrir le grand Hotel connu sous le nom d'ALBION HOTEL, lequel il a fait subir une restauration des plus complètes.

IMPRIME ET PUBLIE PAR La Compagnie d'Imprimerie de Québec Au No. 76, Rue St. Joseph, St. Roch. QUEBEC.

Feuilleton de "L'ELECTEUR."

LES MYSTERES DU CHATEAU D'UDOLPHE.

XXXIII LE MANOIR DE BLANGY.

Peu à peu elle reprit ses sens et quand elle rouvrit les yeux, elle se vit soutenu, non plus par le comte, mais par Valancourt, qui suivait tous ses mouvements d'un air effrayé et qui lui parlait d'une voix tremblante.

tuation d'Emilie, et par sa propre conscience peut-être, sur ce qui avait fait le sujet de l'entretien de ces deux personnes, il rougit d'indignation; mais à cet éclair de fierté succéda l'expression d'une profonde douleur, au point que le comte en ressentit plus de compassion que de colère.

d'entretien. Je suis si malheureux! Quoique ces paroles fussent dites à voix basse, le comte les entendit; il répliqua que mademoiselle Saint-Aubert se trouvait encore trop souffrante pour entretenir personne, mais que probablement elle consentirait à voir M. Valancourt le lendemain, si elle se sentait mieux.

à cet entretien qui devait sans doute décider de tout son avenir l'orpheline se rendit au monastère de Sainte Claire, et alla prier sur le tombeau de son père. XXXV. L'ENTREVUE. Le lendemain on vint avertir Emilie que le comte de Villfort demandait à la voir.

plongé votre changement. Quelques paroles de M. de Villefort viennent de me l'expliquer en partie. Je m'aperçois que j'ai des ennemis, Emilie, des ennemis acharnés à détruire mon bonheur. Je m'aperçois aussi que le temps l'absence ont affaibli vos sentiments pour moi.